

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

4th Session

Recommendation 32 (1997)¹ on the contribution of the CLRAE to the 2nd Summit of Heads of State and Government of the Council of Europe Member States

The Congress,

1. Congratulating the Parliamentary Assembly, in particular its President, for proposing the organisation of a 2nd Summit of Heads of State and Government of Council of Europe member States;
2. Sharing the Parliamentary Assembly's view that the time has come for the Organisation to gauge the political and practical implications of its current geographical dimension and the soon to-be-achieved fully pan-European dimension;
3. Noting the ground which has been gained by the Organisation since 1993 (date of the first Summit) with the accession of eight new member countries, including Russia and Ukraine, which in terms of the populations concerned is a significant historical step for the Organisation;
4. Convinced that a second Summit of Heads of State and Government of Council of Europe member States can give the Organisation the necessary impetus and support to deal with the scale of the tasks confronting it in this extended area;
5. Assures the Parliamentary Assembly and the Committee of Ministers of its full support for the success of this 2nd Summit, to which it intends making an active contribution by the submission of a paper and proposals for conclusions as well as in the form of an address to the Summit by its President and;

1. Debated by the Congress and adopted on 5 June 1997, 3rd sitting (see Doc. CG (4) 9 draft Recommendation presented by Mr C. Haegi, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

4^e Session

Recommandation 32 (1997)¹ sur la contribution du CPLRE au II^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe

Le Congrès,

1. Félicitant l'Assemblée parlementaire et, en particulier, sa Présidente pour avoir lancé l'idée de l'organisation d'un II^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe;
2. Partageant l'opinion de l'Assemblée parlementaire selon laquelle le moment est venu pour l'Organisation de prendre la mesure des implications politiques et pratiques de sa dimension géographique actuelle et de la réalisation prochaine de sa véritable dimension paneuropéenne;
3. Mesurant le chemin parcouru par l'Organisation depuis 1993 (date du premier Sommet), avec l'adhésion de huit nouveaux pays membres dont la Russie et l'Ukraine, ce qui en terme de populations concernées est une étape historique considérable pour l'Organisation;
4. Convaincu qu'un II^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe est en mesure de donner l'impulsion et le soutien nécessaires pour que l'Organisation puisse faire face à l'ampleur des tâches qui lui incombent dans cet espace élargi;
5. Assure l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres de son total soutien pour le succès de ce II^e Sommet auquel le Congrès entend apporter une contribution active par la présentation d'une contribution écrite et des propositions pour les conclusions, ainsi que sous la forme d'une intervention de son Président au Sommet lui-même;

1. Discussion par le Congrès et adoption le 5 juin 1997, 3^e séance (voir doc. CG (4) 9 projet de Recommandation présenté par M. C. Haegi, Rapporteur).

6. Stressing that the promotion of democratic security in Europe involves a local and regional dimension which is essential for the development of peace and security throughout Europe and that, in this manner, the organisations representative of regions and municipalities contribute to the fulfilment of the Organisation's aims;

7. Concerned as to the Council of Europe's image and role in the configuration of European institutions and anxious to strengthen its role and position in relation to the other European organisations;

8. Invites the Committee of Ministers:

— to take account of the Congress's proposals in its preparations for the Summit and in particular to ensure that the Heads of State and Government:

a. recognising the importance of the cooperation between the municipalities and regions of Europe in helping to bring cohesion and peace to the continent in line with the subsidiarity principle and the aspirations of European citizens, give political support to the draft European Charter of Regional Self-Government which will be discussed at the 4th Plenary Session of the CLRAE, and direct the Council of Europe to prepare, without delay, a draft Convention on the basis of this text and along the lines of the European Charter of Local Self-Government so that it can be opened for signature by States on the 50th anniversary of the Organisation (5 May 1999);

b. study the proposal already made by the CLRAE in Recommendation 18 (1996) to bring together the fundamental principles of the Council of Europe's basic legal instruments in a "Magna Carta" setting out the rules of democracy and the rights of European citizens, which all member States should sign as part of their commitment to the fundamental values upheld by the Organisation; this instrument should include the fundamental principles of the European Social Charter, the European Charter of Local Self-Government and the future European Charter of Regional Self-Government; it should be drafted for the 50th anniversary of the Council of Europe and form the basis for the Organisation's action in the eyes of the public and other European institutions; the "Magna Carta" could also serve as a basic instrument for monitoring the commitments entered into by member States

6. Rappelant que la promotion de la sécurité démocratique du continent européen comprend une dimension locale et régionale qui est fondamentale pour la promotion de la paix et de la sécurité partout en Europe et qu'ainsi, les organisations représentatives des régions et des communes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation;

7. Soucieux de l'image et de la place du Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne et désireux de contribuer au renforcement de son rôle et à son positionnement par rapport aux autres organisations européennes;

8. Invite le Comité des Ministres:

— à tenir compte des propositions émises par le Congrès pour nourrir les préparatifs du Sommet et, en particulier, à faire en sorte que les chefs d'Etat et de gouvernement :

a. en reconnaissance du rôle moteur que joue la coopération entre les communes et régions d'Europe pour contribuer à la cohésion territoriale et à la pacification du continent dans le respect du principe de subsidiarité et de la prise en compte des aspirations des citoyens européens, donnent un soutien politique au projet de Charte européenne de l'autonomie régionale qui aura été examiné à la 4^e Session plénière du CPLRE et chargent le Conseil de l'Europe de procéder sans délai à l'élaboration d'un projet de Convention sur la base de ce texte, à l'image de la Charte européenne de l'autonomie locale, de façon à ce qu'il soit ouvert à la signature des Etats à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Organisation (5 mai 1999);

b. examinent la proposition déjà avancée par le CPLRE dans sa Recommandation 18 (1996) consistant à regrouper les principes fondamentaux des textes juridiques de base de l'Organisation afin de constituer une «Magna carta» sur les règles de la démocratie et les droits des citoyens européens à laquelle tous les Etats membres devraient souscrire en vertu de leur adhésion aux valeurs fondamentales dont le Conseil de l'Europe se veut le garant; ce texte devrait inclure, en particulier, les principes fondamentaux de la Charte sociale européenne, de la Charte européenne de l'autonomie locale et de la future Charte européenne de l'autonomie régionale; la «Magna carta» devrait être élaborée pour le 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe et permettre, aux yeux du public et des autres institutions européennes, de concrétiser le socle de l'action de l'Organisation; de plus, la «Magna carta»

including the respect of those States for the principles of local and regional self-government;

- c. reaffirm their support to the assistance and co-operation programmes for democratic development in Central and Eastern Europe, including their local and regional dimension; consequently, grant the Congress improved means to perform this essential task which, in particular, embraces the monitoring of local and regional elections and the local democracy embassies in order that they promote inter-ethnic dialogue, the development of civil society and democratic security in all regions of Europe where they are able to play this role;
 - d. give political support to a proposal put forward by the CLRAE aiming at launching within the Organisation, in response to the challenges facing society at the dawn of the 21st century, a wide-ranging, multidisciplinary action plan on "towns as places of democratic security", which would include drives to promote the quality of life and sustainable development in towns and municipalities, combat insecurity and crime, fight exclusion and unemployment, promote cultural diversity and the intercultural approach, encourage public participation, etc., so as to construct a model for a democratic society of the 21st century based on human rights and peace;
 - e. use this 2nd Summit to initiate, with a view to the Council of Europe's 50th anniversary, the procedure for revising the Organisation's statute and, in line with the Declaration of the first Summit held in Vienna in October 1993, acknowledge the role of local and regional authorities as factors in the continent's political, economic and social stability and clarify the CLRAE's status as a political body of the Organisation alongside the Parliamentary Assembly;
- 9. Invites the Parliamentary Assembly and the Committee of Ministers:**
- a. to take account of and support the CLRAE's proposals as set out in this Recommendation and in the Congress President's report;

pourrait servir de texte de base pour le contrôle des engagements pris par les Etats membres, y compris pour ce qui est du respect par les Etats des principes de l'autonomie locale et régionale;

- c. réaffirment leur soutien aux programmes du Conseil de l'Europe visant à l'assistance et la coopération pour le développement démocratique en Europe centrale et orientale, y compris dans leur dimension locale et régionale; en conséquence, renforcent les moyens accordés au Congrès pour cette tâche prioritaire englobant, en particulier, l'observation des élections locales et régionales et le programme des ambassades de la démocratie locale afin que celles-ci contribuent à la promotion du dialogue interethnique, au renforcement de la société civile et à la sécurité démocratique dans toutes les régions d'Europe où elles peuvent jouer ce rôle;
 - d. accordent leur soutien politique à la proposition du Congrès visant à lancer au sein de l'Organisation, en réponse aux défis de la société à l'aube du XXI^e siècle, un vaste plan d'action multidisciplinaire sur «la ville – espace de sécurité démocratique» qui engloberait à la fois des actions de promotion de la qualité de la vie et de développement durable dans les villes et communes, de lutte contre l'insécurité et la criminalité, de lutte contre l'exclusion et le chômage, de promotion de la diversité culturelle et de l'approche interculturelle, de la participation des citoyens etc., afin d'élaborer un modèle de société démocratique du XXI^e siècle, basé sur les Droits de l'Homme et la paix;
 - e. saisissent l'occasion de ce II^e Sommet pour initier, dans la perspective du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe, la procédure visant à la révision du Statut de l'Organisation et, ce faisant, en accord avec l'esprit de la Déclaration du premier Sommet qui s'est tenu à Vienne en octobre 1993, reconnaissent le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'acteurs de la stabilité politique, économique et sociale du continent et clarifient la position statutaire du CPLRE en tant qu'organe politique de l'Organisation à côté de l'Assemblée parlementaire;
- 9. Invite l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres:**
- a. à tenir compte et à soutenir les propositions du CPLRE présentées dans cette Recommandation et dans le rapport du Président du Congrès;

b. to involve the CLRAE in preparations for the Summit and especially in contacts developed with the Russian Federation and Ukraine at meetings scheduled for 10-11 June 1997 in St Petersburg.

b. à associer le CPLRE aux préparatifs du Sommet et, en particulier, aux contacts développés avec la Fédération de Russie et l'Ukraine lors des rencontres prévues à St Petersburg, les 10 et 11 juin 1997.